

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 14 septembre à 18 heures,
Le Conseil d'Administration sur 2^{ème} convocation, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de présents : 6
Nombre de votants : 9

Date de convocation : 05/09/2023

Présents : Mme LAKHDER Nadia
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger – MUNNIER Jean-Paul
WAECKEL Georges
Excusés : Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à M. WAECKEL)
Mme LAZAAL Zahia (pouvoir à M. MUNNIER)
M. LEBEAU François (pouvoir à M. CUGNEZ)
Absents : Mme MAHIDDINE Sabah
M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Attribution aide financière obsèques TISSERAND Eric

Le Président expose la demande d'une administrée veuve, Mme VERGON, résidant à Grand-Charmont, qui sollicite une aide financière du CCAS pour couvrir les frais d'obsèques de son fils, TISSERAND Eric, décédé le 28 juin 2023.

Considérant que le CCAS a pour mission de venir en aide aux personnes en difficulté résidant dans la commune et que la demande de Mme VERGON est conforme aux critères d'attribution de l'aide sociale,

Et conformément à la délibération du 29/06/2020 relative à l'adoption du règlement des aides individuelles facultatives,

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de participer aux frais d'obsèques à hauteur de 300 €.

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 300 euros à Mme VERGON pour l'aider à couvrir les frais d'obsèques de son fils. Cette subvention sera versée dès que possible, par mandat administratif, sur le compte des pompes funèbres CHARDON.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,



Mr Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS

Délégation de signature
Adjoint aux Affaires Sociales
P. CHARITE



Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :